

KLEMEOR

Société par actions simplifiée

Au capital de 1000 €

Siège social : 3 rue Prevost, 5A204

33520 BRUGES

94512695100017 R.C.S. de BORDEAUX

Procès-verbal des décisions de la collectivité des associés du 01-07-2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 01-07-2025 à dix heures,

La collectivité des associés de la société KLEMEOR a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à :

- La non-rémunération de monsieur LUNVEN Clément, en sa qualité de Directeur générale de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité d'associés décide de ne pas octroyer de rémunération à monsieur LUNVEN Clément pour sa fonction de Directeur générale, à compter du 01-07-2025 au 31-12-2025.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité d'associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, la collectivité d'associé a dressé et signé le présent procès-verbal.

monsieur LUNVEN Clément

monsieur DAGUISE-CASTA Oriann

POUVOIR

Je soussigné(e) monsieur LUNVEN Clément Agissant en qualité de dirigeant de la société KLEMEOR SAS

au capital de 1000 euros

dont le siège social est à 3 rue Prevost, 5A204 33520 BRUGES

constitue par les présentes pour mandataire spécial :

IDEOFI / Mon-formaliste.fr

représentée par Bruno Baptiste en sa qualité de Gérant

14 rue du Général de Reffye

88000 Epinal

A l'effet d'accomplir en mon nom toutes formalités légales et tous dépôts, immatriculation, modification et radiation au Guichet Unique, Centre de formalités des entreprises, Registre du commerce et des sociétés et Greffe du Tribunal de Commerce,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à BRUGES

Le 01-07-2025